

SEINE-MARITIME

- LE DÉPARTEMENT -

En résumé:

- À destination des artistes et/ou auteurs, ou structure porteuse (compagnie, association, SARL,...)
- Minimum 36h d'intervention par intervenant, réparties sur tout le territoire de la Seine-Maritime
- L'intervenant doit être autonome dans ses déplacements et avoir des disponibilités de février à juin
- Date limite d'envoi de la candidature:
10 décembre 2021.

Calendrier:

- **22 novembre 2021 :** diffusion de l'appel à candidatures (site internet du Département)
- **10 décembre 2021 :** date limite d'envoi des dossiers
- **février 2022 :** démarrage des ateliers sur les territoires
- **printemps 2022:** restitutions en bibliothèque

Publié le 22 novembre 2021

Appel à candidatures Artistes ou Auteurs intervenants en Collège et en E.H.P.A.D ou R.P.A dans le cadre du projet "Correspondance"

Dans le cadre de sa politique culturelle, en particulier son Plan départemental de lecture publique, et **en lien avec le dispositif « Lecture – grande cause nationale »** le département de la Seine-Maritime lance le projet « Correspondance » à partir de février 2022.

Aujourd'hui, nombre de nos échanges sont virtuels et éphémères, la communication n'a jamais été aussi intense entre les individus, et pour autant, l'isolement n'a jamais été aussi grand. Ce qui nous interroge sur la place de la correspondance d'hier à aujourd'hui, et sur les liens qu'elle nous permet (encore) de tisser. Il s'agira de demander aux publics s'il existe encore des correspondances à l'ère du numérique et quelles pourraient être leur forme. Echanger avec un inconnu, développer le goût d'écrire, d'attendre, de lire pendant un temps long, avec une personne d'une génération différente et susciter le désir de (se) raconter, tels sont les ambitions de ce dispositif original et inédit.

Pour ce faire un collégien, une collégienne, et un résident, une résidente d'E.H.P.A.D ou R.P.A seront amenés à se croiser, se raconter, se rencontrer grâce à :

- la découverte et la lecture d'auteurs classiques et contemporains et des thématiques universelles telles que l'amitié, l'identité, le voyage...
- des ateliers d'écriture permettant d'impulser une dynamique d'échange épistolaire.

Cet appel à projets doit dès lors inciter les artistes et/ou auteurs à faire une proposition d'ateliers artistiques pertinente auprès des collégiens et des personnes âgées, et ce, en lien avec la thématique de « Correspondance ».

Objectifs :

- Susciter la curiosité et la découverte culturelle
- Sensibiliser les collégiens à la lecture à travers la découverte d'œuvres classiques et contemporaines et les inciter à écrire à autrui
- Permettre à des personnes résidentes en E.H.P.A.D ou R.P.A de rompre leur isolement
- Fédérer les élèves autour d'un projet commun sur leur territoire et impulser une dynamique de classe
- Impliquer les élèves et les résidents tout au long de l'année dans un projet se déroulant sur leur territoire proche, en s'appuyant sur un équipement structurant (bibliothèque locale)
- Favoriser la rencontre intergénérationnelle

Description du projet :

En chiffres :

20 territoires de la Seine-Maritime identifiés
1 collège, 1 E.H.P.A.D ou R.P.A, 1 bibliothèque travaillant ensemble
1 artiste/auteur associé à un territoire
1 set de correspondance fournit par le département à tous les publics
20 auteurs classiques et contemporains convoqués

En pratique :

Pour impulser une véritable dynamique sur le territoire, la bibliothèque locale est le pilier de ce projet et coordonne les différentes actions qui se déroulent comme suit (dispositif « clef en main »).

Temps de découverte :

→ Chaque collégien et résident reçoivent dès l'inscription au projet un set de correspondance agrémenté d'un corpus de textes d'auteurs classiques et contemporains, offert par le Département de la Seine-Maritime

Temps de pratique artistique :

→ ateliers d'écriture au collège, avec un artiste professionnel : les collégiens sont invités à écrire à un ou une résidente autour des thématiques fournies dans le set (amitié, voyage, identité,...).

→ l'artiste, passeur d'histoire, apporte les lettres à la résidence pour personnes âgées.

→ atelier de lecture et d'écriture avec les personnes âgées. La réponse est apportée aux collégiens.

→ les élèves et les personnes âgées peuvent s'écrire plusieurs lettres en autonomie pendant quelques semaines, grâce aux clefs reçues par l'artiste intervenant. L'aller-retour est piloté par la bibliothèque et les enseignants.

→ un mois plus tard, atelier de lecture à voix haute au collège avec l'intervenant. Les élèves sont amenés à lire les lettres reçues et les leurs. Préparation de la restitution.

Temps de restitution :

→ Rencontre « physique » des collégiens et des résidents à la bibliothèque. Lecture des textes par les collégiens, agrémenté de la lecture à voix haute des textes classiques par l'artiste référent du projet.

→ Invitation des personnels de l'E.H.P.A.D ou R.P.A, des familles des collégiens et résidents à la restitution.

Cahier des charges pour l'intervenant :

Dans le domaine de l'écriture et/ou de la lecture à voix haute, chaque candidat ou groupe de candidat (compagnie, association, SARL...) présentera un format d'atelier d'éducation artistique et culturelle comportant 12h d'intervention par territoire découpé comme suit:

- 6h de **pratique artistique** découpées en 3x2h, à destination des collégiens, adaptables à tous les niveaux – de la 6^{ème} à la 3^{ème}. 4h d'atelier seront consacrées à l'écriture d'une lettre à un inconnu, et 2h d'atelier à la lecture à voix haute des lettres écrites et reçues.
- 4h de **pratique artistique** découpées en 2x2h, à destination des résidents en E.H.P.A.D ou R.P.A. 2h d'atelier seront consacrées à la lecture des lettres reçues et des lettres des auteurs classiques proposées dans le corpus, et 2h à l'écriture de la réponse à un inconnu.
- 2h de **restitution** : l'artiste proposera une lecture des lettres accompagnée par les publics à la bibliothèque locale.

Les ateliers proposeront une **approche pertinente et moderne**, et seront facilement déclinables selon les différents territoires qui s'inscriront au projet.

Chaque artiste / auteur retenu devra :

- Pour les indépendants : être professionnel et être déclaré en tant que tel depuis au moins le 1^{er} janvier 2020 – déclaration URSSAFF et Numéro SIRET/SIREN
Pour les structures : être identifiée dans le champ de l'action culturelle
- avoir déjà mené des ateliers auprès de publics spécifiques
- être autonome dans ses déplacements, le projet étant organisé sur tout le territoire de la Seine-Maritime
- être disponible pour un volume d'au moins 36h d'interventions minimum (soit au moins 3 territoires affectés à chaque artiste retenu)

Traitement :

Le département se base sur le taux horaire fixé par la DRAC pour l'action culturelle soit 60€ TTC par heure, hors défraiements kilométriques et repas. Pour les repas et défraiements kilométriques, la réglementation sera appliquée. Pour les défraiements kilométriques : 5cv et moins : 0,29€ du km ; de 6 à 7 cv : 0,37 du km ; 8cv et plus : 0,41 du km.

Un marché (acte d'engagement) sera constitué entre l'artiste et le département afin de définir les modalités d'action, le volume d'intervention et les publics affectés.

Le paiement se fera sur service fait après présentation d'une facture par l'artiste (possibilité d'éditer plusieurs factures si les ateliers se déroulent de manière décousue dans le temps).

Candidature :

Le dossier de candidature doit contenir :

Le projet de l'intervenant / de la structure, avec le détail des ateliers proposés
Le CV de l'intervenant
Un Justificatif de n° SIREN ou SIRET (Affiliation URSSAF)
Un RIB

Seuls les dossiers complets, arrivés dans les délais (10 décembre 2021) seront étudiés. Les candidatures sont à envoyer par email à l'adresse suivante : culturepatrimoine@seinemaritime.fr

A réception du dossier, un accusé de réception sera envoyé. Dans le cas contraire, merci de contacter nos services.

Modalités de sélection et mise en œuvre :

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de représentants des services du Département de la Seine-Maritime.

Après la notification de sa sélection, le porteur de projet devra impérativement :

- Fournir les éléments nécessaires à la rédaction du marché
- S'engager à être disponible pour le volume horaire mentionné précédemment et trouver des créneaux dans son planning pour intervenir dans les collèges et les E.H.P.A.D ou R.P.A.

Contacts / Renseignements :

Cellule action culturelle - Direction de la culture et du patrimoine

Jeanne Taconet
Responsable de la cellule
02 35 15 69 93
jeanne.taconet@seinemaritime.fr

Valentine Bodrug
Chargée de mission
02 35 15 69 08
valentine.bodrug@seinemaritime.fr